



**EU P2P**  
export control programme  
for dual use goods



CBRN  
**Centres  
of Excellence**  
An initiative of the European Union

Financé par l'Union européenne

**EU P2P  
PROGRAMME  
« PARTENAIRE-À-PARTENAIRE »  
DE L'UNION EUROPÉENNE  
POUR LE CONTRÔLE DU COMMERCE  
DES BIENS À DOUBLE USAGE**

**EU P2P PROJET 64  
EUROPE DE L'EST ET CAUCASE ,  
EUROPE DU SUD-EST, AFRIQUE DU NORD**

**EU P2P PROJET 90  
ASIE DU SUD-EST**

Un projet mis en œuvre par Expertise France et ses partenaires européens



Federal Office  
for Economic Affairs  
and Export Control



**LIÈGE**  
université



## OBJECTIFS

L'objectif global du programme P2P de l'UE est de contribuer à la mise en place, à la consolidation ou à la mise à jour de systèmes efficaces de contrôle du commerce des biens stratégiques dits « à double usage » en offrant une perspective à long terme pour la coopération et de bénéficier des avantages économiques mutuels créés par la convergence des contrôles des exportations.

Il vise à coopérer avec des partenaires stratégiques pour améliorer conjointement l'efficacité des systèmes de contrôle du commerce des biens à double usage dans le monde entier, en partageant les expériences et les bonnes pratiques et en promouvant le respect des obligations internationales au titre de la CIAC, de la CIABT, du TNP et plus particulièrement de la Résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Ainsi, les partenariats établis dans le cadre des projets P2P de l'UE contribuent à l'atténuation des risques associés aux matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) et, plus spécifiquement, à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM) en se concentrant sur les matières, équipements et technologies à double usage.

## LE PARTENARIAT À LONG TERME

### Champ d'application géographique

Depuis 2015, le programme a pérennisé des partenariats avec des pays des régions suivantes: Europe de l'Est et Caucase, Afrique du Nord et Moyen-Orient, Europe du Sud-Est et Asie du Sud-Est.

### Stratégie de partenariat

Le programme P2P de l'UE vise à mettre en œuvre des feuilles de route définies avec les pays partenaires afin de relever les défis de façon conjointe, par la fourniture d'une assistance technique, des formations pratiques et des échanges de bonnes pratiques. Le programme, dans sa mise en œuvre, renforce la coordination avec d'autres initiatives et programmes de coopération internationaux dans le domaine des contrôles du commerce des biens stratégiques, ainsi qu'à promouvoir un dialogue avec le secteur privé (industrie, universités). Il couvre les aspects juridiques, les processus d'autorisation et d'application des contrôles du commerce des biens stratégiques.

## COORDINATION AVEC LES AUTRES PROGRAMMES DE COOPÉRATION

La recherche de synergies avec d'autres initiatives et programmes garantit une utilisation optimale des ressources et de l'organisation des activités au bénéfice de nos pays partenaires. Par exemple, le programme P2P de l'UE soutient la mise en œuvre nationale de la Résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies et utilise les expertises de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) chaque fois que cela est pertinent. Compte tenu de leur valeur ajoutée pour le programme, la coordination et les actions conjointes avec d'autres initiatives et programmes sont souvent proposées aux pays partenaires.

Le programme P2P de l'UE bénéficie de l'appui des structures (équipes nationales NRBC) et des réseaux (experts techniques) établis dans le cadre de l'initiative des Centres d'Excellence NRBC de l'UE dans 63 pays partenaires à travers le monde.



## CADRE JURIDIQUE DE L'UE

Le régime de contrôle du commerce des biens à double usage de l'UE est régi par le Règlement (UE) n° 2021/821, qui prévoit des règles de contrôle communes à toute l'UE, une liste commune de biens à double usage ainsi que la coordination et la coopération entre États membres pour favoriser une mise en œuvre et une application cohérentes dans toute l'UE.

Le Règlement est contraignant et directement applicable dans tous les États membres de l'UE, qui doivent prendre des mesures complémentaires pour mettre en œuvre certaines de ses dispositions, par exemple en ce qui concerne la mise en œuvre et les sanctions applicables. Un aperçu des mesures nationales est publié à intervalles réguliers par la Commission européenne.

La liste des biens à double usage de l'UE est modifiée chaque année pour inclure les ajouts les plus récents aux listes de contrôle établies par les régimes multilatéraux de contrôle.

## ACTIVITÉS DE COOPÉRATION DE L'EU P2P

Le programme P2P de l'UE propose des modules de sensibilisation et des événements thématiques couvrant un large éventail de questions relatives aux mécanismes de prévention de la prolifération et de contrôle du commerce, conçus pour répondre aux besoins individuels et spécifiques des pays partenaires.

La boîte à outils commune pour la formation de l'Union européenne (EUCOTT) comprend différents types d'activités adaptables aux priorités et aux niveaux d'appropriation des thématiques par les pays partenaires : programmes d'apprentissage en ligne, ateliers de sensibilisation, ateliers approfondis, formations (y compris «formations des formateurs»), études de cas, exercices sur table, etc.

L'EU P2P propose également des activités « sur mesure » pour les pays confrontés à des défis spécifiques, notamment lorsque les crises se produisent à leurs frontières.

En collaboration avec les pays partenaires, l'EU P2P conçoit, développe et propose régulièrement de nouvelles activités pour répondre aux évolutions internationales des domaines de la non-prolifération des ADM et du contrôle du commerce des biens à double usage.

## LA BOÎTE À OUTILS COMMUNE POUR LA FORMATION DE L'UNION EUROPÉENNE (EUCOTT)

### 23 MODULES DE SENSIBILISATION

Pour les personnels et secteurs qui ne sont pas encore informés des enjeux et concepts du contrôle du commerce des biens stratégiques. La plupart des modules sont également disponibles en format « e-learning ». Les pays partenaires peuvent créer leurs propres cours sur mesure.

1. Introduction aux contrôles du commerce stratégique
2. Définitions et importance des biens stratégiques
3. Cadres et régimes internationaux de contrôle
4. Contrôles du courtage
5. Contrôles du transit et de transbordement
6. Listes de contrôle
7. Les contrôles « attrape-tout »
8. Contrôles des transferts de technologies intangibles
9. Programme de conformité interne (PCI)
10. Types d'autorisations
11. Processus d'octroi de licences
12. Procédure de demande de licence
13. Vérification de l'utilisateur final
14. Évaluation des demandes de licences
15. Processus de prise de décision
16. Rapports et partage d'informations
17. Application de la loi, enquêtes et poursuite des infractions
18. Interception
19. L'engagement de l'industrie
20. Tendances et méthodes du commerce illicite
21. Financement de la prolifération
22. Plan d'action global conjoint pour l'Iran (JCPOA)
23. Rédaction/mise à jour de la législation nationale

#### PROCÉDURE D'OCTROI DE LICENCE

→ Étude de cas → Exercice

#### DOUANES\*

→ Étude de cas → Exercice

#### IDENTIFICATION DES BIENS

→ Étude de cas → Exercice

#### TRANSIT ET TRANSBORDEMENT

→ Étude de cas → Exercice

#### COURTAGE

→ Étude de cas

#### SENSIBILISATION DE L'INDUSTRIE

#### FINANCEMENT DE LA PROLIFÉRATION

→ Étude de cas

#### INTERCEPTION

→ Étude de cas → Exercice

\*Il est prévu que ces modules de sensibilisation et ces événements thématiques s'inspirent ou se rattachent étroitement aux ressources de formation de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD).

### 8 FORMATIONS

L'objectif de ces «formations thématiques» est de fournir aux praticiens un forum leur permettant d'exprimer leur expertise sur la matière traitée tout en s'informant sur les méthodes avec lesquelles d'autres États abordent les défis identifiés. Chaque formation est adaptée à l'État partenaire et inclut des enseignements théoriques, des exercices pratiques et des études de cas.

## AUTRES ACTIVITÉS « SUR MESURE »

- Dialogue et conseil juridique
- Formation de formateurs
- Conférences et dialogues internationaux de haut niveau sur des thématiques spécifiques (avec d'autres organisations internationales, régimes et programmes de coopération)
- Sensibilisation du monde universitaire et des acteurs de la recherche
- Cartographie des capacités de commerce des biens à double usage
- Technologies émergentes
- Évaluation nationale des risques liés au financement de la prolifération
- Filtrage des investissements directs étrangers
- Assistance pour l'identification technique des biens
- Transferts intangibles de technologie
- Enquête et poursuite des infractions
- Événements de soutien à la coopération régionale
- Experts temporairement intégrés dans les autorités nationales
- Séminaires de sensibilisation de hautes autorités
- Études de cas
- Exercices de coopération inter-agences



**Expertise France (EF)**  
40, Bd de Port-Royal 75005 Paris  
[eup2p.dug@expertisefrance.fr](mailto:eup2p.dug@expertisefrance.fr)

Expertise France, l'agence française de coopération internationale, et ses partenaires, le Service des biens à double usage du Ministère français de l'Economie, des Finances et de la Relance (SBDU), le Bureau fédéral allemand des affaires économiques (BAFA), l'Université de Liège (ULiège) et le King's College of London (KCL) ont été mandatés pour mettre en œuvre des projets de coopération dans le cadre du programme européen P2P sur le contrôle du commerce des biens à double usage. Ces projets sont financés par le programme de l'Union européenne « Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération Internationale » (NDICI - GLOBAL EUROPE).

Le programme P2P de l'UE contribuant activement à l'atténuation des risques NRBC, il est étroitement associé à l'initiative des Centres d'Excellence NRBC de l'UE (Cde UE NRBC).

#### **EU P2P PROJET 64**

Durée du projet : 47 mois (2017-2023)

#### **EU P2P PROJET 90**

Durée du projet : 36 mois (2021-2024)

Financé par l'Union européenne

